

Commission d'Arbitrage - Pôle Homologations des Tournois

Rapport d'activité saison 2017

Le Comité de l'AIN de TENNIS a homologué **227 Tournois** pour la saison 2017 soit une augmentation de 24 par rapport à 2016, principalement chez les jeunes

Ils sont répartis ainsi :

- 99 tournois adultes (+4)
- 89 homologations chez les jeunes : défis, TMC, tournois. (+20)
- 39 tournois internes (idem)

Il convient d'ajouter les épreuves individuelles suivantes

- Les Championnats jeunes
- Les Championnats seniors
- Les Championnats 35 ans et plus
- Les Championnats individuels Tennis entreprise

Un Comité de tournoi de 3 membres minimum (à l'exception du Juge-arbitre) doit figurer sur chaque demande d'homologation

L'harmonisation des dates de tournois est indispensable, elle peut-être anticipée par les clubs pour éviter la concentration de plusieurs tournois dans la même zone ou les périodes prioritaires aux championnats

Toute modification doit faire l'objet d'une demande au Comité

60 JAT2 et **13 JAT1** ont officié dans la direction d'un tournoi

Les WO (trop nombreux) sont souvent injustifiés. Le traitement de ce problème devrait être en partie réglé par le paiement en ligne des inscriptions et également par les Juges arbitres avec l'utilisation de fiches de pénalité. Tout joueur blessé malade ou victime d'un accident doit fournir un certificat médical qui évite la rédaction de la fiche de pénalité mais pas l'attribution d'un WO.

Tout joueur inscrit dans un tournoi doit régler ses frais d'engagement même s'il ne participe pas aux épreuves.

Le Club organisateur est responsable du délai de clôture du tournoi. Les périodes de parution des classements intermédiaires doivent être traitées de manière rigoureuse.

Les annulations de tournois doivent être signalées.

Le rapport d'activité de chaque JAT doit obligatoirement être transmis en fin de saison, soit à la Ligue pour les JAT2 soit au Comité pour les JAT1.

Gérard DELAY
Pôle Homologation des tournois